

REGIE IMMOBILIERE DU HAUT BUGEY

TARIFS TTC

En vigueur depuis le 15.04.2018

SYNDIC DE COPROPRIETES

- Honoraires de base de 110 à 200 € TTC/lot principal
(selon la taille, structure et équipement de l'immeuble
Incluant toutes les prestations et frais).

Frais d'affranchissement en supplément

Facturation supplémentaire 60 € TTC/h sur contrat

Honoraires minimum de facturation : 1200 € TTC

- Honoraires de mutation : 319 € TTC à la charge du
vendeur.

LOCATION DE BIENS

- honoraires de gestion : 6.5 % H.T soit 7.8 % TTC

- Honoraires de location : 11 % TTC du loyer annuel
Partagé par moitié locataire, moitié propriétaire.

RIHB TRANSACTIONS

TARIFS TTC

Etablis en date du 01.04.2018

VENTES

Les honoraires d'Agence sont calculés sur le prix de vente global TTC.

MONTANT de la TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Jusqu'à ... 50 000 €	3500 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	Mandat exclusif : 4500 € Mandat non exclusif : 5000 €
De 100 001 € à 200 000 €	Mandat exclusif : 4.5 % Mandat non exclusif : 5 %
Supérieur à 200 001 €	Mandat exclusif : 4 % Mandat non exclusif : 4.5 %

NB : Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du VENDEUR.

Nous ne sommes pas habilités à percevoir de fonds.

ESTIMATION

- Forfait : 180 € TTC